

# France.Soir

Rubrique :	Pge : 11
Actualité	1/2



**SECRET ■** Abelkader Tigha, témoin-clé dans l'affaire de l'assassinat des moines français, n'a toujours pas été entendu par la justice

## Tibehirine : veut-on vraiment savoir la vérité ?

**P**our certains, l'homme n'a rien à dire. Pour d'autres, Abelkader Tigha est, bien au contraire, le témoin essentiel, le pivot central, d'une affaire empoisonnant les rapports franco-algériens depuis huit ans. Mars 1996, sept moines trappistes français sont enlevés dans leur monastère de Tibehirine, à proximité de Médéa (Algérie). Fin mai, un communiqué du Groupe islamique armé annonce leur exécution. Six ans plus tard, Abdelkader Tigha, un ancien membre des services secrets algériens, affirme que, si les moines ont bien été enlevés et tués par des islamistes, l'opération est le fruit d'une manipulation du Département de renseignement et de sécurité (DRS), l'ex-Sécurité militaire.

Réfugié aux Pays Bas depuis décembre dernier, Tigha est interné dans un centre de rétention pour demandeurs d'asile. En février dernier,

et en exclusivité pour *France Soir*, Abdelkader Tigha se dit prêt à collaborer à l'enquête tout juste ouverte par le parquet de Paris.

### La loi néerlandaise est formelle

Une enquête consécutive à une plainte déposée par des proches des moines suite aux propos d'anciens militaires, dont... Tigha. A ce jour, celui-ci n'a toujours pas été entendu par le juge Jean-Louis Bruguière, chargé de l'instruction du dossier.

« Le maintien en détention de ce témoin rend très difficile son audition, explique une source proche du dossier. Lancer une commission rogatoire internationale, pour ensuite missionner un magistrat hollandais pour entendre Tigha ne constitueraient pas de bonnes conditions de travail. »

« Je souhaite toujours coopérer avec la justice française, souligne Ab-

delkader Tigha. Mais celle-ci doit engager un programme de protection des témoins, y compris pour ma femme et mes enfants restés en Algérie. » Cet ancien cadre du DRS ne sait pas quand il sera autorisé à quitter son centre de rétention. Un nouvel examen de sa demande d'asile devrait avoir lieu courant juillet. Mais la loi néerlandaise est formelle. L'Algérien peut être maintenu en rétention jusqu'à 16 mois après son arrivée aux Pays-Bas. Simplement, chaque mois, un magistrat peut se prononcer sur sa détention. « Cette situation de blocage à l'égard d'Abdelkader Tigha me paraît surprenante et dommageable, déplore pour sa part Patrick Baudouin, avocat défenseur des droits de l'homme. D'autant plus que ce témoin n'est pas dangereux pour les Pays-Bas. »

**Lakdhar Belaïd**